



L'ACAREF est un vaste réseau de chercheurs francophones et francophiles né à la suite d'une série de colloques, de séminaires et de journées d'études organisés au Département de français à l'Université du Ghana entre 2015 et 2019 rassemblant chaque année plusieurs nationalités de chercheurs et d'experts autour des questions liées à l'Education, à la pédagogie, aux langues et aux humanités. L'ACAREF est une vitrine des chercheurs francophones et se présente comme un creuset de documentations, de promotion de la recherche et de l'expertise francophones. Elle représente un pont entre les chercheurs de tous les horizons et encourage la collaboration entre chercheurs et Experts africains afin de leur donner plus de visibilité au plan international à travers une large diffusion de leurs travaux de recherches. L'ACAREF est également un lieu où plusieurs réseaux de chercheurs ou revues internationales se croisent. Elle représente en Afrique, l'Observatoire Européen du Plurilinguisme (OEP, Paris - France). L'ACAREF collabore avec les revues suivantes:

- Les cahiers du CEDIMES, France
- La collection FLE/FLA, Université de Kenyatta, Kenya
- La collection Plurilinguisme, Paris, France

ISSN 2790-0371 (Print)

OCT-2022

LES CAHIERS DE L'ACAREF



*Sous la direction de
Koffi Ganyo AGBEFLE & Christian TREMBLAY*



*Sociologie
Anthropologie
Communication
Philosophie
Autres sciences sociales*

TOME 2

VOL. 4 N° 10- OCTOBRE-2022

LES CAHIERS DE L'ACAREF

Vol. 4 N° 10/Octobre 2022

ISSN 2790- 0371 (Print)

ISSN 2790- 038X (Online)

Tome 2 :

*Sociologie- Anthropologie- Communication- Philosophie-
Autres sciences sociales*

LES CAHIERS DE L'ACAREF

Vol. 4 N° 10/Octobre 2022

TOME 2

Sous la direction de

Koffi Ganyo AGBEFLE & Christian TREMBLAY

LES CAHIERS DE L'ACAREF

Revue dirigée par L'Académie Africaine de Recherches et d'Etudes
Francophones

Le contenu de *ces articles* ou opinions d'expert *n'engagent* que
leurs *auteurs*



Toute reproduction interdite
sans l'autorisation de l'éditeur
Copyright, ACAREF-DELLA/EFUA

Conseil restreint de direction scientifique du Numéro

Christian Tremblay, OEP, Paris France

Marc Richeveaux, CEDIMES, France

Akimou Tchagnaou, Université de Zinder, Niger

Marcel Vahou, Université de Cocody, Côte d'Ivoire

Yelian Constant AGUESSY, Université Parakou, Bénin

Norbert AGOINON, Université Parakou, Bénin

Sous la direction de

Koffi Ganyo AGBEFLE & Christian TREMBLAY

Equipe technique

Marquette et illustration : Koffi AMEWOU

Mise en page : A. D. KPATI

Comité scientifique international

- AFELI Kossi Antoine, Université de Lomé, Togo
- AGRESTI Giovanni, Université Bordeaux Montaigne, France
- AKASI Clément, University of Howard, USA
- BADASU Cosmas. K., Université de Legon, Ghana,
- BLANCHET Philippe, Université de Rennes 2, France
- DAO Yao, Université de Lyon 2, France
- DEVRIESERE Viviane, Isfec Aquitaine, Bordeaux France
- DOSSOU Paulin Jéсутin, Université Parakou, Bénin
- ELHADJI YAWALE MAMAN, Université de Zinder, Niger
- FRATH Pierre, Université de Reims, France
- KOUDJO Bienvenu, Université d'Abomey Calavi, BENIN
- LEMAIRE Eva, Université d'Alberta, Canada
- LEZOU KOFFI Aimée-Danielle, UFHB, Abidjan, Côte d'Ivoire
- NAPON Abou, Université de Ouagadougou 1, Burkina Faso
- NUTAKOR Mawushi, Université de Legon, Ghana
- RICHEVEAUX Marc, Institut CEDIMES, France
- SORBA Nicolas, Université de Corse, France
- SOW N'diémé, Université e Ziguinchor, Sénégal
- TCHAGNAOU Akimou, Université de Zinder, Niger
- TCHEHOUALI Destiny, Montréal, Canada
- TREMBLAY Christian, OEP, Paris France
- TUBLU Yves, CELHTO UA Niamey, Niger
- VAHOU, K. Marcel, Université FHB, Cocody, Côte d'Ivoire
- YEBOUA Kouadio D., ENS UFH Côte d'Ivoire
- YENNAH Robert, Legon University, Ghana
- LAMIAE Slaoui, Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation de Fès, Maroc



Les consignes aux contributeurs

Pour publier avec ***LES CAHIERS DE L'ACAREF***, il faut se conformer aux exigences rédactionnelles suivantes :

Titre- L'auteur formule un titre clair et concis (entre 12 et 15 mots). Le titre centré, est écrit en gras, taille 12.

Mention de l'auteur- Elle sera faite après le titre de l'article et 2 interlignes, alignée à gauche. Elle comporte :

Prénom, NOM (en gras, sur la première ligne), Nom de l'institution (en italique, sur la deuxième ligne), e- mail de l'auteur ou du premier auteur (sur la troisième ligne). L'ensemble en taille 10.

Résumé - L'auteur propose un résumé en français et en anglais ou en la langue officielle du pays de l'institution d'attache de l'auteur. Ce résumé n'excède pas 250 mots. Il limite son propos à une brève description du problème étudié et des principaux objectifs atteints ou à atteindre. Il présente à grands traits sa méthodologie. Il fait un sommaire des résultats et énonce ses conclusions principales.

Mots-clés - Ils accompagnent le résumé. Se limiter à 3 mots minimum et 5 mots maxi. Les mots-clés sont indiqués en français et en anglais.

NB : Le résumé est rédigé en italique, taille 10. Les mots-clés sont écrits en minuscules et séparés par une virgule. L'ensemble (titre + auteur+ résumé (français et anglais) + mots-clés) doit tenir sur une page.

Bibliographie -Il reprend tous les livres et articles qui ont été cités dans le corps de son texte.

Conseils techniques

Mise en page - Marges : haut 2 cm, bas 2 cm, gauche 2 cm, droite 2cm.

Style et volume – Garamond, taille 12 pour le titre de l'article et pour le reste du texte Garamond taille 11 (sauf pour le résumé, les mots-clés et la bibliographie qui ont la taille 10), interligne 1,5 ;sans espace avant ou après. Le texte ne doit pas dépasser 12 pages (minimum de 8 pages & maximum de 12pages). Le titre de l'article, l'introduction, les sous-titres principaux, la conclusion et la bibliographie ne sont pas numérotés mais sont précédés par deux interlignes. Les autres titres sont numérotés et les paragraphes sont séparés par une seule interligne.

Titres et articulations du texte - Le titre de l'article est en gras, aligné au centre. Les autres titres sont justifiés ; leur numérotation doit être claire et ne pas dépasser 3 niveaux (exemple : 1. – 1.1. – 1.1.1. ; 2. – 2.1. – 2.1.1. etc.). Il ne faut pas utiliser des majuscules pour les titres, sous-titres, introduction, conclusion, bibliographie.

Notes et citations - Les citations sont reprises entre guillemets, en caractère normal. Les mots étrangers sont mis en italique. Le nom de l'auteur et les pages de l'ouvrage d'où cette citation a été extraite, doivent être précisés à la suite de la citation. Exemple : (Afeli, 2003 :10)

NB : Les notes de bas de page sont à éviter.

Tableaux, schémas, figures - Ils sont numérotés et comportent un titre en italique, au-dessus du tableau/schéma. Ils sont alignés au centre. La source est placée en dessous du tableau/schéma/figure, alignée au centre, taille 10.

NB : Eviter autant que possible les tableaux trop longs

Présentation des références bibliographiques : Dans le texte : les références des citations apparaissent entre parenthèses avec le nom de l'auteur et l'année de parution ainsi que les pages. Exemple :

(Maurer, 2010 : 15). Dans le cas d'un nombre d'auteurs supérieur à 2, la mention et al. en italique est notée après le nom du premier auteur. En cas de deux références avec le même auteur et la même année de parution, leur différenciation se fera par une lettre qui figure aussi dans la bibliographie (a, b, c, ...).

A la fin du texte : Pour les périodiques, le nom de l'auteur et son prénom sont suivis de l'année de la publication entre parenthèses, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages. Lorsque le périodique est en anglais, les mêmes normes sont à utiliser avec toutefois les mots qui commencent par une majuscule.

Pour les ouvrages, on note le nom et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et du nom de la société d'édition.

Pour les extraits d'ouvrages, le nom de l'auteur et le prénom sont à indiquer avant l'année de publication entre parenthèses, le titre du chapitre entre guillemets, le titre du livre en italique, le lieu de publication, le numéro du volume, le prénom et le nom des responsables de l'édition, le nom de la société d'édition, et les numéros des pages concernées.

Pour les papiers non publiés, les thèses etc., on retrouve le nom de l'auteur et le prénom, suivis de l'année de soutenance ou de présentation, le titre et les mots « rapport », « thèse » ou « papier de recherche », qui n'ont pas à être mis en italique. On ajoute le nom de l'Université ou de l'Ecole, et le lieu de soutenance ou de présentation.

Pour les actes de colloques, les références sont traitées comme les extraits d'ouvrages avec notamment l'intitulé du colloque mis en italique. Si les actes de colloques sont sur CD ROM, indiquer : les actes

sur CDROM à la place du numéro des pages.

Pour les papiers disponibles sur l'Internet, le nom de l'auteur, le prénom, l'année de la publication entre parenthèses, le titre du papier entre guillemets, l'adresse Internet à laquelle il est disponible et la date dudernier accès

SOMMAIRE

1. LE PLURALISME SYNDICAL AU NIGER. LA PROLIFERATION CONTRE L'UNITE D'ACTION_ Abdoulaye SEIDOU_ <i>Niger</i>.....	12
2. L'APPROPRIATION DES PROJETS COMME CATALYSEUR DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES COMMUNAUTES DE LA VILLE DE KRIBI_ André Tonye NKOT_ <i>Cameroun</i>	26
3. ARGUMENTS EMPIRIQUES DU FORUM DES FEMMES LEADERS A PARIS EN 2019 : CARACTERISTIQUES ET VALEURS_ Attina LANKOANDÉ_ <i>Burkina Faso</i>.....	42
4. IMMIGRATION ESTUDIANTINE : DEFIS ET SOLIDARITE AU PROFIT DES BURKINABE VENANT DE LA COTE D'IVOIRE_ Bassirou ZOMA & Rihanata SERE_ <i>Burkina Faso</i>.....	55
5. LA PRATIQUE DU METIER DE VENDEUR À LA SAUVETTE PAR LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR À L'OUEST-CAMEROUN : UNE CONSTRUCTION DYNAMIQUE_ Benjamin LELE & Jean-Emet NODEM_ <i>Cameroun</i>	70
6. L'ENCADREMENT DES PERSONNES AGEES AU CAMEROUN : ANALYSE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE NEGLIGEE_ Dady Flore ETOUNDENG MANDENG_ <i>Cameroun</i>	101
7. L'ENTREPRENEUR SCHUMPETERIEN : UNE CREATION-DESTRUCTRICE POUR LA PROMOTION DE L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES DES PAYS PAUVRES_ El Hadji Yoro DEME_ <i>Burkina Faso</i>.....	115
8. EFFETS SOCIOECONOMIQUES DES APPROCHES HIMO DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES AU CAMEROUN : 2009-2019_ Gaël TCHEUO FOLOU_ <i>Cameroun</i>	128
9. LES IDENTITES DIFFERENTIELLES COMME TROMPE-L'ŒIL D'UNE POLITIQUE DE DISCRIMINATION ET D'EXCLUSION AU NORD-CAMEROUN. LE FAUX DEBAT DES UNITES DITES ISLAMO-PEULE ET KIRDI DANS LA SOCIOSPHERE POLITIQUE LOCALE_ Jacques MANGOCHÉ_ <i>Cameroun</i>	152

10. L'INSÉCURITÉ DANS LES AIRES PROTÉGÉES TRANSFRONTALIÈRES EN AFRIQUE CENTRALE : FACTEURS, ACTEURS ET MODES OPÉRATOIRES_ MBILA ENYEGUE Bienvenu & BAFOUENI BIYEKOLA Matieu Chardrey_ Cameroun	175
11. ISLAM, SOCIOCULTURAL VALUES AND LEADERSHIP IN SENEGAL : BETWEEN REPRESENTATIONS AND SOCIAL INFLUENCE_ Mouhamed Moustapha DIÈYE_ Senegal.....	196
12. FACTEURS EXPLICATIFS DU DECROCHAGE SPORTIF CHEZ LES LUTTEURS IVOIRIENS : CAS DE LA LUTTE AFRICAINE_ Moustapha SYLLA et Al_ Côte d'Ivoire.....	213
13. CONTRIBUTIONS ET IMPLICATIONS DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF ET LOCAL DANS LE NOUN A L'OUEST CAMEROUN._ Blikissou NDOUOMCHEMBOU & Celestin YOUTAP _ Cameroun	231
14. LES FACTEURS D'INTRODUCTION D'IST DANS L'EXTRÊME-NORD DU CAMEROUN DE 1947 A 2019_ Parfait BESSO_ Cameroun	252
15. LES RELATIONS SOCIOCULTURELLES TRANSFRONTALIERES DES MASSA DANS LA VALLEE DU LOGONE: FACTEURS D'INTEGRATION TCHAD-CAMEROUN_ Simon BABASSOU HAYA_ Cameroun.....	265
16. PRESSIONS ANTHROPIQUES ET PATRIMOINE FAUNIQUE TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE TOUBA (1974-2002) _ Kassi Pascal TANO & Mamadou YEO _ Côte d'Ivoire.....	279
17. RITES PROPITIATOIRES ANTE ET POST MIGRATOIRES COMME STRATEGIE DE BLINDAGE PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU XWELA_ Tata Jean TOSSOU_ Bénin.....	298
18. UNE VIE DE CENT CARATS: UNE MISE EN SCENE D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR L'AFRIQUE_ Yacouba GARBA_ Niger.....	312
19. LA DESACRALISATION DU SEXE FEMININ DANS JOHNNY CHIEN MECHANT D'EMMANUEL DONGALA ET JOHNNY MAD DOG DE JEAN-STEPHANE SAUVAIRE_ Yendoupo TIEM DJIGLIKPIEG_ Togo.....	329

20. L'EMERGENCE DU STATUT D'INFLUENCEUR DIGITAL AU BENIN: ATTENTES ET REALITES_ Yèsidatou AMINOU_ Bénin.....	342
21. COVID-19 AU BENIN ET STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR LA RIPOSTE A LA PANDEMIE: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES_ Sènakpon Socrate Sosthène TOBADA_ Niger.....	358
22. GROSSESSES NON DESIREES EN MILIEU SCOLAIRE: CAS DE TROIS COLLEGES D'ENSEIGNEMENT GENERAL DU CENTRE DU BENIN_ Magloire Fortuné Landy AITCHEDJI_ Bénin.....	375

PRESSIONS ANTHROPIQUES ET PATRIMOINE FAUNIQUE TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE TOUBA (1974-2002)

TANO Kassi Pascal

Enseignant-Chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
tanokassipascal@gmail.com

YEO Mamadou

Enseignant-Chercheur, Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)
mamadou.yeo@usp.edu.ci

Résumé

Situé dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, le département de Touba, zone savannicole et pré forestière, est particulièrement riche en ressources fauniques terrestres. Après l'indépendance, la surexploitation et la déprédation de la faune du pays ont incité le gouvernement ivoirien à interdire officiellement la chasse sur tout le territoire à partir de 1974. Loin de produire le résultat escompté, cette mesure a engendré un effet boomerang dans la zone de Touba. Conséquence, plusieurs espèces animales, surtout les grands mammifères, ont disparu ou migré de cette région. La présente réflexion vise à analyser l'évolution et les effets des pressions anthropiques sur les ressources fauniques terrestres dans le département de Touba entre 1974 et 2002. Elle repose sur une démarche de collecte et d'analyse de sources écrites et orales ainsi que de données bibliographiques. Elle montre que les activités agricoles et cynégétiques ont entraîné la raréfaction de la grande faune et une résilience de la faune intermédiaire.

Mots-clés : agriculture, chasse, faune, Touba, côte d'ivoire.

Abstract

Located in the north-west of Côte d'Ivoire, the department of Touba, a savannah and pre-forest area, is particularly rich in terrestrial wildlife resources. After independence, the over-exploitation and depredation of the country's wildlife prompted the Ivorian government to officially ban hunting throughout the territory from 1974. Far from producing the expected result, this measure had a boomerang effect in the Touba area. As a result, several animal species, especially large mammals, have disappeared or migrated from this region. This reflection aims to analyze the evolution and effects of anthropogenic pressures on terrestrial wildlife resources in the department of Touba between 1974 and 2002. It is based on a process of collecting and analyzing written and oral sources as well as data bibliographic. It shows that agricultural and hunting activities have led to the depletion of large fauna and a resilience of intermediate fauna.

Keywords: agriculture, hunting, wildlife, Touba, ivory-coast.

Introduction

Situé au nord-ouest de la Côte d'Ivoire, précisément entre les parallèles 8° et 9° Nord, les méridiens 7° et 8° Est, le département de Touba couvre une superficie de 8 720 km² et se trouve à la lisière entre la forêt et la savane (Datar, 1974 : 4). Il est bordé au nord par le département d'Odienné, à l'est par le département de Séguéla, au sud par le département de Biankouma et à l'ouest par la frontière avec la République de Guinée. Il est érigé en département en 1974 et conserve ce statut jusqu'en 2002. La population de cette entité administrative est constituée à majorité de "Mahou" (sous-groupe Malinké). Elle comporte peu d'allochtones et d'étrangers et présente une homogénéité assez remarquable. Partie intégrante de la savane soudano-guinéenne, le département de Touba est particulièrement riche en ressources fauniques d'autant que les conditions de son plein développement sont réunies (Tapé Bidi, 1984).

Déjà, à l'époque coloniale, les populations autochtones Mahou s'adonnaient à la chasse traditionnelle, consistant à pratiquer une « petite chasse » avec des armes traditionnelles de fabrication locale et suivant la tradition¹. Les produits de cette chasse de subsistance étaient destinés à l'autoconsommation. Avec la colonisation, les administrateurs français semblent avoir été mus par des préoccupations « écologistes » dans la conception des plans d'exploitation de la colonie. C'est en partie sous ce prisme qu'ils créent un réseau de forêts classées et des parcs nationaux de refuge (Ibo, 1993 : 87). Jusqu'en 1956, la forêt échappe à la furie coloniale. En revanche, la faune, quant à elle, semble avoir été victime de la volonté des administrateurs coloniaux de perpétuer le système d'exploitation intense de la colonie. Pour preuve, dans le seul cas des éléphants, Briet (1956 : 33) note que de 1938 à 1953, 15 966 pointes pesant au total 120 871 kilos ont été saisies et vendues par le service des douanes en Côte d'Ivoire. Autrement, 8 000 éléphants ont été exterminés en délit ou en battue administrative en 16 ans, soit une moyenne de 500 par an. Il en résulte que la colonisation en Côte d'Ivoire a donc porté un coup préjudiciable à la faune ivoirienne et, par ricochet, à celle du département de Touba.

¹ANCI : *Monographies des cercles de Touba et d'Odienné* par Maurice Delafosse, Administrateur de 3ème classe des colonies, colonie de Côte d'Ivoire, 23 mars 1924, respectivement 21p ; 32p.

Après l'indépendance, bien que le pays ait signé plusieurs conventions internationales², les menaces sur les ressources fauniques de Touba s'accroissent au moyen des pressions anthropiques. À l'instar de la plupart des régions de Côte d'Ivoire, la zone de Touba subit un processus d'extermination de sa grande faune sauvage (Minner, 1983). Les raisons de cette détérioration de la faune ne sont guère un mystère. Il s'agit de la réduction des espaces sauvages au profit des cultures vivrières et/ou commerciales ; la chasse de subsistance, pratiquée avec des armes plus performantes et la chasse commerciale pour le marché local ou l'exportation. Censée ralentir cette détérioration de la faune, l'interdiction d'exercer la chasse sur toute l'étendue du territoire national décidée par les autorités politiques en 1974 n'a paradoxalement ralenti, en rien, sa pratique. Au contraire, elle a fait le lit à l'émergence d'un braconnage organisé aux dépens des chasses traditionnelles, plus soucieuses de la viabilité de la faune. Mieux, la pression sur la faune s'est amplifiée avec l'implantation du projet soja, entraînant la déforestation de 10 981 ha dans le département de Touba (DCGTx, 1992 : 141). Interrompu en septembre 2002 suite au déclenchement de la crise militaro-politique, les incidences de ce projet sur le patrimoine faunique de la zone sont légion.

Les études consacrées aux incidences des activités humaines sur la faune du département de Touba sont rarissimes, pour ne pas dire inexistantes. En guise de preuve, il convient de retenir que l'étude d'Amadou Koné (2003) a révélé que les défrichements des parcelles du projet soja ont provoqué une fuite de plusieurs espèces animales vers la frontière guinéenne sans en dire davantage. À sa suite, celle de Beh Ibrahim Diomandé (2015), elle a mis le focus sur les conséquences récentes de l'évolution du climat sur la biodiversité du nord-ouest ivoirien. En revanche, elle a passé sous silence l'impact des empreintes humaines sur la filière gibier de la région pendant toute la seconde moitié du XX^e siècle.

² La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs conventions internationales portant directement ou indirectement sur le secteur faunique, dont les plus importantes sont listées ci-après de manière non exhaustive : Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (1933) – ratifiée en 1938 ; Convention sur le criquet migrateur africain (1962) – adhésion en 1963 ; Convention Internationale pour la Conservation des thonidés de l'Atlantique (1966) – adhésion en 1972 ; Convention Africaine sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles (1968) – adhésion en 1969 ; Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (1971) – adhésion en 1996 ; Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973) – adhésion en 1994 ; Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) – ratifiée en 1981.

La présente contribution se propose de répondre à la question suivante : comment expliquer la persistance et les effets des actions anthropiques sur les ressources fauniques du département de Touba malgré l'interdiction de la chasse en 1974 ? L'objectif visé est de cerner l'évolution des activités agricoles et cynégétiques ainsi que leurs effets sur le patrimoine faunique de la zone de Touba entre 1974 et 2002.

Outre les données bibliographiques, la méthodologie employée dans cette étude s'appuie sur des sources écrites et orales. La recherche documentaire a été effectuée dans les archives des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, du BNETD³, du CIRE⁴ et du quotidien *Fraternité Matin*. Les données orales proviennent des interviews réalisées avec des agents des Eaux et Forêts, des ex-responsables du projet soja, des paysans, des chasseurs traditionnels et les populations autochtones. Pour le traitement des données recueillies, nous avons privilégié la critique historique. Notre analyse est, donc, basée sur les critiques interne et externe des documents, sur la confrontation des sources et sur le recoupement des faits. Cette méthode nous a permis d'obtenir des résultats.

La démonstration qui suit s'évertue, d'emblée, à présenter le patrimoine faunique du département de Touba en 1974. Ensuite, elle analyse l'évolution des activités agricoles de même que de la pratique et la réglementation de la chasse dans ladite zone. Enfin, elle aborde les incidences de ces actions anthropiques sur les ressources fauniques de Touba.

État des lieux de la faune et des ressources cynégétiques dans le département de Touba en 1974

Bien que soumise à une forte pression depuis la période coloniale, la faune sauvage du département de Touba demeure en 1974 l'une des plus riches du pays. Avant de présenter sa richesse et sa diversité, il importe de mettre en exergue les conditions propices à son plein développement.

³ Bureau National d'Études Techniques et de Développement.

⁴ Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociale.

1. Les conditions du développement de la faune sauvage dans la zone de Touba

Les facteurs favorables au développement de la faune sauvage dans le département de Touba sont tributaires à la fois du milieu naturel et de la faible densité humaine.

Le département de Touba, de par la diversité de son écosystème, abrite une faune riche et diversifiée. Il se situe au point de vue climatique dans une zone de transition entre les climats équatoriaux humides et les climats tropicaux secs (Tapé Bidi, 1984). Dans cette zone, l'existence d'un relief montagneux induit des précipitations de pluie en provoquant des mouvements ascendants de l'air instable de la mousson. À la vérité, le climat de Touba appartient au régime climatique soudano-guinéen caractérisé par une pluviométrie à deux saisons. À en croire l'étude de la DCGTx (1992 : 15), il comprend une petite saison des pluies d'environ 300 mm partant de mars à mai et une grande saison des pluies estimée à près de 1020 mm entre fin juin et octobre. Amselle (1991 : 4), pour sa part, corrobore les données de la DCGTx (1992) et se veut plus explicite. Il note que la durée moyenne de la saison pluvieuse y est de 220 jours avec une pluviométrie moyenne de 1 300 mm/an. Il en résulte que nonobstant le fait qu'il comprend une seule saison sèche qui part de novembre à février, le régime pluviométrique de Touba est proche de celui de la zone forestière avec deux saisons pluvieuses.

Zone de transition, dite secteur sub-soudanais, la zone de Touba est à cheval sur la forêt et la savane (Avenard, 1971). La forêt de la zone de Touba est claire et faite d'arbres à cimes plus ou moins jointives et comporte des espèces du genre *Khaya* telles que l'acajou à grandes feuilles, recouvrant des formations herbacées, surtout des graminées. En saison sèche, les arbres se dénudent. La savane s'y présente en plages discontinues et on la qualifie de boisée, d'arborée ou d'arbustive, selon l'abondance des espèces ligneuses. Aussi les abords des rivières et les basfonds sont-ils souvent bordés de forêts-galeries conférant au paysage une grande variété.

Au niveau de l'occupation humaine, le département de Touba bénéficie surtout de grands espaces à faible densité humaine (inférieure à 10 habitants/km²) souvent répulsifs par leurs endémies (Andrade Gutierrez, 1988 : 31). En effet, les habitants de Touba, majoritairement du sous-

groupe malinké Mahou, ont une propension à émigrer vers la région forestière du pays depuis l'époque précoloniale. Faut-il le rappeler, ils sont héritiers d'une longue tradition commerciale remontant probablement jusqu'à l'empire du Ghana avant le X^{ème} siècle, selon Yves Person (1968 : 574). Jean-Claude Arnaud (1987 : 583) en conclut qu'ils sont « prédisposés à l'émigration ». Ils ont acquis une habitude de déplacement à longue distance pour exercer le commerce. La conquête coloniale française et la spécialisation de la colonie de Côte d'Ivoire dans la production du café et du cacao après la conférence économique de Dakar en 1945 (Aubertin, 1983 : 26), accélèrent la transformation de la zone forestière ivoirienne en pôle de développement économique. Le déséquilibre au profit du Sud justifie alors l'émigration des Mahou dans la zone forestière. À la vérité, le commerce précolonial et colonial ne représente pas le seul facteur du dépeuplement du nord-ouest ivoirien au profit de la zone forestière. Le passage de Samory Touré dans la région⁵ et les facteurs naturels (onchocercose, trypanosomiase)⁶ peuvent expliquer également le phénomène (Coulibaly, 1980 : 38).

Toujours pour expliquer la faible densité, il faut préciser qu'après l'indépendance, la zone de Touba et Odienné a fait face à un exode rural accentué qui concernait particulièrement les jeunes. En effet, au début des années 1970, le Sud forestier constitue pour les jeunes du Nord-Ouest « l'Eldorado où ils pourront “gagner l'argent” tout en échappant aux contraintes familiales » (Arnaud, 1987 : 717). Dans leur esprit, la possibilité de réussite économique individuelle ne se situe pas dans le Nord-Ouest. Georges Sautter (1975 : 155) avance le chiffre de 7,5 habitants/km² comme densité de la population. Ainsi, le département de Touba reste largement sous-peuplé par rapport à l'ensemble du pays. Toute chose favorable au développement de la faune sauvage, consommatrice d'espaces, notamment dans ses mouvements migratoires et saisonniers. En clair, le département de Touba bénéficie de conditions écologiques et humaines propices au développement des ressources

⁵ L'histoire de la région dans la deuxième moitié du XIX^e siècle est marquée par l'apogée de Samory Touré qui avait constitué un empire à l'est du Niger. Subissant la pression coloniale française au Soudan, il se déplace progressivement après 1890, vers le Nord de la Côte d'Ivoire où il continue la résistance. Son passage y crée des troubles et violences qui font fuir certaines populations Malinké vers les régions forestières.

⁶ Jusqu'à une époque récente, la trypanosomiase fut avancée comme principale facteur du sous peuplement du Nord-Ouest. Cependant, c'est surtout l'onchocercose, longtemps méconnue, puis sous-estimée dans la région qui permet d'expliquer le grand vide des vallées du bassin-versant atlantique. La gravité de l'endémie de l'onchocercose dans la région entraîne de nombreux déplacements de la population malinké.

fauniques. D'ailleurs, cette faune est particulièrement riche en espèces animales de savane et de forêt.

2. La diversité des ressources fauniques terrestres dans le département de Touba

La savane soudano-guinéenne est un des milieux du globe les plus riches en animaux. La zone de Touba est particulièrement riche en ressources fauniques d'autant plus que les bases écologiques de son plein épanouissement y sont réunies. Le climat de la zone, chaud et humide avec une saison sèche marquée, est très favorable au développement de la petite faune : reptiles, insectes, souvent adaptés à la vie sous terre (Dorst ; Dandelop, 1970). La région est dotée d'une remarquable production primaire (végétale), consommée par une large gamme d'herbivores, eux-mêmes dévorés par les nombreux prédateurs et super-prédateurs (Avenard, 1971). Elle bénéficie surtout de grands espaces à faible densité humaine, inférieure à 10 habitants/km² (Andrade Gutierrez, 1988 : 31).

Les témoins de la richesse et de la diversité de la faune terrestre sont multiples. Le nombre des espèces représentées est au minimum d'environ : 80 espèces pour les grands mammifères, 170 espèces pour les oiseaux, 40 espèces pour les reptiles et 100 espèces pour les poissons (DCGTx 1991 : 26). Les mammifères les plus courantes ont entre autres : l'aulacode, le rat palmiste, le lièvre à oreilles de lapin, le bubale, le céphalophe de Grimm, le singe rouge, le céphalophe à flancs roux, le phacochère, le cob de Buffon, le léopard, le babouin, l'ourébi, le timide colobe noir et blanc ami de forêt ou le cynocéphale au caractère ombrageux. Au nombre des mammifères spectaculaires, rares ou menacés, figurent le pangolin géant, l'oryctérope, le chimpanzé, l'éléphant, le Bongo, l'hippopotame, le buffle, l'hylochère, l'hippotragus, etc. (Champroux, 1983).

La faune du département de Touba en 1974 renferme quelques espèces d'oiseaux remarquables dont des espèces protégées, des oiseaux spectaculaires et des oiseaux gibiers courants (Serle ; Morel, 1979). Au nombre des espèces protégées figurent le serpentaire, le grand calao d'Abyssinie et le marabout⁷. Quant aux oiseaux spectaculaires, ce sont le

⁷ Entretien avec M. Adou Jérôme, agent des Eaux et Forêts en poste à Touba, le samedi 09 février 2019 à Touba.

touraco à huppe rouge, le rolhier d'Abyssinie, le soui-manga à ventre jeune et le grand indicateur (Champroux, 1983). Et les oiseaux gibiers courants sont le francolin commun, la pintade commune, l'outarde à ventre noir et la tourterelle vineuse. Les autres éléments du patrimoine faunistique de la contrée sont les reptiles, les poissons et les insectes. Enfin, le Parc National du Mont Sangbé, de 95 000 hectares, est à cheval sur les départements de Touba et Biankouma (Affou, 2000 : 11). Il est situé à 50 km de Touba et abrite une faune d'une grande richesse, soit 71 espèces de mammifères sauvages (Mairie de Touba, 1986 : 15). Parmi elles, figurent des espèces rares qui ont une grande taille que sont à savoir : éléphants, buffles, hippopotames, léopards.

Il convient de retenir qu'en dépit du processus d'extermination entamée depuis la période coloniale, la faune du département de Touba est d'une richesse remarquable et bénéficie de facteurs propices à son développement. Malgré l'interdiction officielle de la chasse sur tout le territoire ivoirien à partir de 1974, les pressions anthropiques sur ce patrimoine ne s'estompent pas pour autant.

Développement agricole et activités cynégétiques dans le département de Touba (1974-2002)

L'interdiction totale de la chasse en Côte d'Ivoire en 1974 n'a en rien atténué les menaces sur le patrimoine faunique du département de Touba. Elle a accéléré, au contraire, son processus de dégradation. Il est question de montrer dans quelle mesure la réduction des espaces sauvages au profit des cultures et la modernisation des activités cynégétiques constituent les fondements des pressions sur la faune de la zone.

3. L'essor des projets de développement agricole dans la zone de Touba

Le département de Touba pratiquait, au début des années 1960, une agriculture traditionnelle basée sur la culture du maïs, du sorgho, du mil, du riz, du manioc et de l'igname. Grâce aux opérations de développement initiées par l'Etat dès les années 1970 dans la région, le coton a été consolidé, le soja a été introduit, et le riz, du fait des moyens qui lui sont consacrés, a supplanté les cultures traditionnelles telles que le maïs et le mil.

Les opérations étatiques de développement agricole y débutent au début des années 1960 avec la culture du coton. À partir de 1970, la Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile (CIDT) diffuse la culture attelée et la motorisation intermédiaire, et mène une politique de subvention des intrants et de relèvement des prix d'achat au producteur. Pour preuve, les surfaces occupées par la culture du coton dans le département de Touba étaient estimées à 28 209 ha en 1985 (AGRIDEV, 1987).

À la différence des autres régions productrices du pays, la culture du riz est profondément ancrée dans la tradition locale des Mahou de Touba. C'est pourquoi la Société pour le Développement de la Riziculture (SODERIZ) y entame dès 1970 des actions de développement de la culture du riz. Celle-ci comprend deux volets : l'un relatif à la riziculture inondée, l'autre à la riziculture pluviale. En 1976, à la veille de la dissolution de la SODERIZ, la superficie des blocs de culture s'élevait, dans la région, à 2 500 ha (Amselle, 1991 : 8). Chaque bloc de culture d'une surface de 50 à 100 ha formait une parcelle d'un seul tenant ou était divisé en 2 et était réparti entre les paysans à raison de 4 ha par agriculteur (Affou, 2000 : 36). Les résultats obtenus étaient médiocres à la fois pour la culture attelée et motorisée.

À la suite de la SODERIZ, la Société d'État pour le Développement de la production des Fruits et Légumes (SODEFEL) intervient, dès 1971, dans le département de Touba. L'objectif visé est la promotion de la culture de la pomme de terre et de l'oignon en vue de couvrir les besoins nationaux et ainsi limiter l'importation qui s'accroissaient d'année en année. L'intervention de la SODEFEL dans la région est stoppée en 1973 (Arnaud, 1987 : 457). Le bilan de la culture traditionnelle de pomme de terre révèle un coût d'encadrement et de collecte très élevé, une faible rentabilité de cette culture et de revenus moyens inférieurs à ceux du coton et du riz. Toutes choses conduisant la SODEFEL à abandonner la culture traditionnelle de pomme de terre au profit des périmètres irrigués et mécanisés. Pendant la même période, la Société d'État pour le Développement des plantations de canne à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du Sucre (SODESUCRE) y entreprend un programme sucrier. Ainsi, six complexes sucriers ont été construits dont celui de Borotou-Koro. Relevant du département de Touba, ce dernier

complexe démarre en 1975. Il s'étendait sur 5 010 ha entièrement irrigués par aspersion et ce, grâce à trois stations de pompage (Affou, 2000 : 13).

Plus récent, le soja a été introduit dans le département de Touba au début des années 1980 dans le cadre de la coopération ivoiro-brésilienne⁸. Cette première opération soja visait la production des semences, la recherche d'accompagnement (variétés et itinéraires techniques) et la vulgarisation en milieu paysan. Elle a été arrêtée du fait de son insuffisance de préparation qui a créé une désaffection au niveau des paysans. En 1988, un second projet de développement du soja a été initié dans la région. Il visait la diversification des cultures dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, la contribution à la sécurité alimentaire, la modernisation des systèmes de production par la création d'exploitations familiales motorisées permettant d'accroître la productivité du travail et le niveau des revenus. Pour ce faire, les défrichements des parcelles du projet commencent en octobre 1988 et se poursuivent jusqu'en décembre 1992. À cette date, sur les 15 000 ha prévus, le projet ne réalise, finalement, que l'aménagement de 10 072 ha de terres cultivables sur lesquelles 33 modules d'exploitations agricoles couvrant de 240 à 250 ha sont créés (Hauhouot, 2002 : 250). Dès 1989, l'ampleur des défrichements et l'adoption de nouvelles méthodes de cultures se traduisent par une transformation des paysages du département de Touba. Chose inhabituelle en Afrique, surtout sur d'aussi grands espaces et dans le cadre d'une opération agricole, les aménagements fonciers du projet entraînent les déperditions de la faune sauvage et surtout l'accroissement du braconnage ou de la chasse.

Il convient de retenir que le dynamisme agricole de la zone de Touba depuis le début de la décennie 1970 a mobilisé des surfaces agricoles notables et par ricochet, il a suscité des défrichements fonciers. Subséquemment, elle constitue une pression sur le patrimoine faunique de Touba autant que les activités cynégétiques.

⁸ Entretien avec M. Konan Kouamé, responsable du Projet Soja, le mercredi 08 octobre 2018 au ministère de l'Agriculture.

4. Des pratiques de chasse de plus en plus invasives dans le département de Touba

Pour faire face à l'érosion de sa biodiversité, la Côte d'Ivoire se dote, dès son accession à l'indépendance, d'institutions à même de définir une politique de gestion de ses ressources naturelles, notamment, des ressources fauniques et cynégétiques. Le premier outil de gestion formelle a été l'adoption de la loi n°65-255 du 04 août 1965, relative à « la protection de la faune et à l'exercice de la chasse » (Ministère des Eaux, des Forêts et de la Chasse, 1981). Laquelle loi établissait un équilibre entre les droits et les devoirs de chacun, tout en permettant à l'administration forestière d'assumer ses responsabilités dans le cadre d'une gestion rationnelle de la faune. Les décrets d'application de cette loi ont permis l'établissement d'un système de suivi, de contrôle et de gestion des ressources fauniques, marqué par des périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse. Mais en 1974, la prise de l'Arrêté n° 003/SEPN/CAB du 20 février 1974 portant fermeture de l'exercice de la chasse sur toute l'étendue du territoire national ne produit pas les effets escomptés (Ministère des Eaux et Forêts, 2013). Au contraire, elle engendre un effet boomerang et ce, d'autant plus qu'elle favorise l'émergence d'un braconnage organisé aux dépens des chasses traditionnelles.

Dans le cas spécifique de Touba, les défrichements favorisés par les opérations de développement agricole impulsées par le gouvernement ivoirien dès les débuts de la décennie 1970 suscitent l'essor de quatre modes de chasse. Elles se présentent comme suit : chasses individuelles, chasses villageoises, chasses organisées et le piégeage.

Traditionnellement, les chasses individuelles sont pratiquées par les "doozoh", petit nombre de chasseurs initiés et fins connaisseurs de la faune et de la nature (Cissé, 1964 : 177). Les prélèvements effectués suivent des règles précises et, avec des moyens à rendement aléatoire (arcs et flèches), s'apparentent à une gestion préservant le renouvellement des espèces⁹. Aussi, depuis l'indépendance, l'efficacité et le maniement facile des armes à feu, l'utilisation des chiens, fait de chaque paysan un chasseur potentiel capable de ramener tous les gibiers de la

⁹ Entretien avec Bayoko Karamoko, chasseur traditionnel, le dimanche 10 février 2019 à Koro (Région du Bafing).

contrée à peu de frais (Ernst and Young Advisory, 2015 : 35). Le prélèvement porte surtout sur les rongeurs (agoutis, lièvres), les “biches” (céphalophes, ourébis), les singes (babouins et patas), les phacochères, les oiseaux (perdrix, pintades). Les animaux sont autoconsommés et parfois commercialisés (au bord des routes) ne serait-ce pour payer les éléments de confection des fusils et des cartouches.

Par ailleurs, les chasses individuelles prennent un caractère beaucoup plus meurtrier avec l'utilisation de la lampe frontale en chasse de nuit (où les yeux des animaux sont des cibles faciles), en particulier le long des rivières. Une chasse de loisir est également pratiquée par les quelques français (six) et un libanais qui vivent dans la région (Minner, 1983). La recherche du trophée est leur préoccupation première, la viande étant un sous-produit, qui, le cas échéant, peut être abandonné tout ou partie sur place. Les armes utilisées sont des carabines (Ernst and Young Advisory, 2015 : 36). Dans ce cas, le prélèvement est marginal. La chasse en voiture tue sous les roues, des lièvres, pintades, perdrix, et peut être destructrice. En outre, une ou deux fois par an, pendant la saison sèche, à l'occasion de fêtes ou de dégâts aux cultures (souvent très exagérés), les villageois organisent de grandes chasses communautaires, sous formes de battues, utilisant les filets, les armes à feu, des bâtons et les feux de brousse. Le rendement peut être excellent, surtout en petit et moyen gibier.

Quant aux chasses organisées, elles ont un but commercial et cherchent essentiellement à approvisionner les maquis en ville, notamment à Touba, Odienné ou Abidjan (DCGTx, 1992 : 141). Organisé en haut lieu et bénéficiant de protection ou de sauf-conduits sur les routes, ce commerce fort lucratif est la cause première de l'extermination de la grande faune. Les moyens en hommes et en matériel peuvent être impressionnants. Certains “doozoh” mettent leur art au service de ce commerce et boucanent la viande sur place pendant plusieurs semaines de chasse¹⁰. Enfin, le piégeage est une pratique traditionnelle qui peut se révéler très meurtrière et dangereuse pour l'homme et l'environnement si des moyens et des produits nouveaux sont utilisés : pièges métalliques à détente, produits pesticides organochlorés.

L'accroissement du phénomène de la chasse ou du braconnage dans cette contrée est dû à l'ouverture d'un réseau dense de pistes à la faveur de la

¹⁰ Entretien avec Doumbia Abdoulaye, chasseur traditionnel, le lundi 11 février 2019 à Odienné.

mise en place des projets de développement agricole, à l'augmentation du petit gibier et à la bonne capacité de reproduction des céphalophes et phacochères. Il est favorisé aussi par la plus grande facilité de la pratique de chasse, liée aux effets de lisières, à l'alternance d'espaces fermés et ouverts, servant de remise (effet, piège). De même, il est lié à une meilleure efficacité des armes à feu (espaces ouverts), des modes de chasse (utilisation des chiens ou du feu pour débusquer les animaux des banquettes ou des ilots forestiers).

À l'aune de la démonstration qui précède, il importe de retenir que les fondements des empreintes humaines sur le patrimoine faunique de la zone de Touba sont la chasse illégale, qu'elle soit de subsistance ou commerciale, ainsi que la destruction des habitats notamment par l'exploitation des forêts et l'extension du domaine agricole. Les effets qui en résultent sont diverses et notables.

Les incidences des pressions anthropiques sur les ressources fauniques du département de Touba (1974-2002)

Deux types d'impacts du développement agricole et des activités cynégétiques sur le patrimoine faunique de la région de Touba peuvent être mis en exergue. Il s'agit de la raréfaction de la grande faune et la résilience de la faune intermédiaire.

5. La raréfaction de la grande faune

Dès le début des années 1960, le département de Touba bénéficie de la mise en place de plusieurs opérations de développement agricole qui ont modifié l'écosystème naturel de la région et par voie de conséquence, les ressources fauniques de la zone (Diomandé, 2015). Mais, pour mieux apprécier les répercussions des activités humaines sur le patrimoine faunique de la région, il convient de s'attarder sur le dernier et certainement le plus vaste des opérations agricoles dans le département de Touba, à savoir : le projet soja. Ce dernier suscite l'aménagement d'une surface de 10 072 ha de terres cultivables (Hauhouot, 2002 : 250). L'ampleur des déboisements et la transformation accentuée du paysage de la zone de Touba sont l'objet de craintes de la part des populations autochtones. Les vastes étendus de terres défrichées et aménagées constituent des chocs psychologiques pour les populations¹¹ de la région

¹¹ Entretien avec Diomandé Moussa, Président des commerçants de Touba, le vendredi 08 février 2019 à Touba.

et des motifs d'inquiétudes en raison de la fuite de la faune intervenue après le début du chantier du projet. Elles favorisent la déprédation des espèces animales, en particulier la grande faune.

En effet, les défrichements des formations végétales de la zone du projet à partir de 1988 entraînent la disparition d'un certain nombre de ces espèces animales, surtout les grands mammifères, suite à la destruction de leur habitat et à la raréfaction de leur alimentation. Apeurés, ils s'enfuirent vers l'est entre Séguéla et Boundiali et plus au nord vers la frontière du Mali. Si l'on en croit Amadou Koné (2003, 142), pendant près d'un an, en plein jour, des antilopes et des biches apparaissaient brutalement dans plusieurs villages. Des villageois affirment même avoir vu des éléphants traversés en trombe leurs villages. Chose que M. Georges Bosson Assiri, sous-directeur du projet à Odienné s'empresse de démentir. Il soutient fermement qu'il n'y avait pas d'éléphants dans la région du Nord-Ouest au moment où le chantier du projet s'installait. Et de rencherir en ces termes :

Je mets à défi quiconque me montrera des traces d'éléphants ici. On n'oublie souvent que la Côte d'Ivoire s'est appauvrie en faune d'une façon générale. Aujourd'hui, il faut aller dans le Nord-Est pour voir des éléphants (Sidibé, 1991).

Ces propos sont à mettre en doute d'autant plus que les études faisant cas de la faune de la zone de Touba et d'Odienné telles que Mairie de Touba (1986), DCGTx (1991) et DCGTx (1992) soulignent la richesse de cette partie du pays en espèces animales de nature diverse dont les grands mammifères (éléphants, buffles, etc.). Réaction étonnante également de la part de celui qui se définit comme « un écologiste, membre de l'association Nature-Côte d'Ivoire ». Il faut lire dans cette attitude une tentative de nier l'implication du projet et de sa personne dans toute atteinte à l'écosystème de la région.

À la vérité, quoique difficilement quantifiable, la raréfaction de la grande faune est perçue par tous les chasseurs qui avaient leurs habitudes de chasse sur la zone¹². Les grands ruminants, buffles, bubales, hippopotames, dont les pâturages naturels (savanes et forêts claires d'interfluve) ont été préférentiellement défrichés, sont repoussés sur les

¹² Entretien avec Bayoko Karamoko, chasseur traditionnel, le dimanche 10 février 2019 à Koro (Région du Bafing) ; Entretien avec Doumbia Abdoulaye, chasseur traditionnel, le lundi 11 février 2019 à Odienné.

marges du projet (Diomandé, 2015). Les espèces exigeantes en espace ou tranquillité tels que les éléphants, les bongos, les hylochères, les chimpanzés, sont définitivement décantonnés pour émigrer vers les zones restées vierges. Ils ont franchi la FéréDougouba vers le Nord (Touba) ou ont migré vers l'Ouest dans la région de Madinani (Est d'Odienné) et vers la zone forestière guinéenne. Aussi, l'ouverture d'un réseau de piste dense et particulièrement, l'apparition de chemins d'exploitations agricoles en lisière des parcelles, ont considérablement accru l'accès aux zones de chasses certes régulièrement braconnées, mais jusque-là relativement préservées par leur isolement.

Si les pressions anthropiques, et en particulier les aménagements fonciers du projet soja, engendrent la disparition et la migration de la grande faune de la zone de Touba, la faune intermédiaire, par contre, fait montre d'une résilience particulière.

6. La résilience de la faune intermédiaire

Les défrichements agricoles initiés depuis l'indépendance dans le département de Touba ont épargné les bas-fonds et les versants de pente supérieure à 5 % dans un souci de conservation des sols (Champroux, 1983 : 143). Ces sites présentent typiquement des surfaces de défrichement éclatées, englobant des lambeaux de formations naturelles parfois importantes, notamment dans les parties défrichées en raison d'une prospection pédologique plus sélective. C'est dans ces zones interstitielles qui sont autant des biotopes isolés, mais de surface suffisante, que se maintiennent les petites antilopes : céphalophes, ourébis, cobs et guibs, les phacochères, les singes (cynocéphales, singes rouges), au prix d'une adaptation à l'homme, faite de méfiance, de modifications comportementales (activités à tendances crépusculaires ou nocturnes) et alimentaires sous forme de prélèvements parfois importants sur les cultures de riz (singes, cobs) et de maïs (phacochères).

À cela, se greffe, toujours au compte de la bonne adaptation de la faune intermédiaire, l'augmentation ou la prolifération de certaines espèces telles que les gallinacés (perdrix, pintades sauvages), de gros oiseaux terrestres (outarde à ventre noir), de petits échassiers et de rongeurs comme le lièvre à oreilles de lapin, de souris (très chassés par les enfants). Ces espèces d'écosystèmes spécifiques ou ponctuels sont attirées par l'accroissement de nourriture et la prolifération d'insectes (Diomandé,

2015). Au nombre des incidences des actions anthropiques sur la faune du département de Touba, figurent la raréfaction de la grande faune et la bonne adaptation de la faune intermédiaire.

Conclusion

Quoique victime d'une forte pression depuis la période coloniale, le patrimoine faunique terrestre du département de Touba a conservé sa richesse remarquable. Pour se parer à une péjoration de sa faune, la Côte d'Ivoire, dès son accession à l'indépendance, s'est dotée d'institutions à même de définir une politique de gestion de ses ressources naturelles, notamment, les ressources fauniques et cynégétiques. Dans ce sens, différentes stratégies et initiatives ont été mises en place avec l'interdiction de la chasse en 1974. Dans le département de Touba, loin de produire l'effet escompté, cette mesure s'est avérée être un accélérateur de la vulnérabilité de la faune terrestre sauvage. Elle a favorisé l'émergence d'un braconnage organisé aux dépens des chasses traditionnelles, plus soucieuses du maintien de la faune. Par ailleurs, la pression sur la filière gibier s'est accentuée suite à la mise en place du projet soja entre 1988 et 2002. À ces causes principales, il est loisible évoquer d'autres causes, quoique ces dernières ont revêtu un impact moindre. Il s'agit des feux de brousse non maîtrisés, de l'exploitation forestière non contrôlée, de l'exploitation minière et du développement urbain galopant. Les effets qui ont résulté de ces pressions anthropiques sur les ressources fauniques de la zone de Touba sont la raréfaction de la grande faune et la résilience de la faune intermédiaire.

Ce tableau moins reluisant de la faune de Touba a été érodé davantage à la faveur des crises de 2002 et 2011, au cours desquelles les agents chargés de la préservation des aires protégées et des forêts classées se sont déplacés dans le Sud du pays. Malgré les valeurs reconnues à la biodiversité en générale, et à la faune sauvage en particulier, force est de constater que la faune ivoirienne fait toujours face à des menaces. Pourtant, le rôle de la faune n'est plus à démontrer sur le plan écologique, du développement économique, de la sécurité alimentaire, de la culture ou de la médecine traditionnelle. Ainsi, le défi actuel est la conservation durable de la faune, gage du maintien d'un équilibre écologique, d'une sécurité alimentaire maîtrisée, d'une économie diversifiée et de l'identité sociale et culturelle du peuple ivoirien.

Références bibliographiques

- Affou Yapi Simplicie** (2000), *Étude socio-économique et foncière dans les zones du Projet Soja (Odienné et Touba)*, Abidjan, BNETD/Plan Foncier Rural.
- Agridev** (1987), *Toubadev : Projet du développement agricole dans la région de Touba*, Rehovot (Israël).
- Amselle Jean-Loup, Freud Claude, Bulteau Paul et al.** (1991), *Évaluation du programme soja*, Abidjan, Minagra/Dcgtx.
- Andrade Gutierrez** (1988), *Projet de vulgarisation de la culture de Soja*, Abidjan, DCGTx.
- Arnaud Jean-Claude** (1987), *Le Pays Malinké de Côte d'Ivoire : aire ethnique, expansion, migration/cartes hors texte*, Thèse de doctorat d'État de Géographie, Université de Rouen.
- Aubertin Catherine** (1983), « Histoire et création d'une région « sous-développée » : le Nord ivoirien », in *Cahiers de l'OSTOM*, Série Sciences Humaines, Vol. XIX, n°1, pp.23-57.
- Avenard Jean-Marie** (1971), *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*, Paris, Mémoire ORSTOM, n°50.
- Briet Robert** (1956), *Toute la chasse en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, Manuscrit, Service des Eaux et Forêts.
- Chaléard Jean-Louis** (1996), *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- Champroux Jean-Paul** (1983), *Atlas de la Cote d'Ivoire : zoogéographie*, Paris, CEDA-Abidjan et Éditions Jeune Afrique.
- Cissé Yacouba** (1964), « Notes sur la société des chasseurs malinké », in *Journal de la Société des Africanistes*, n°34, pp.175-226.
- Coulibaly Moussa** (1980), *L'assistance de l'État et le développement régional. Le cas du Nord-Ouest ivoirien. Le Pays Malinké : Odienné-Séguéla-Touba*, Mémoire de Maîtrise, Institut d'Ethnosociologie, Université Nationale de Côte d'Ivoire.
- Datar** (1974), *Le département de Touba*, Abidjan, Document de travail 1973-1974.
- Dcgtx** (1991), *Évaluation ex-post du Projet de développement de la culture du Soja dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, DCGTx.

Dcgtx (1992), *Projet Soja. Étude de l'impact des défrichements sur l'écosystème de la zone du Projet Soja. Rapport définitif*, Abidjan, DCGTx.

Delafosse Maurice (1924), *Monographies des cercles de Touba et d'Odienné par Maurice DELAFOSSE*, Administrateur de 3ème classe des colonies, colonie de Côte d'Ivoire.

Diomandé Beh Ibrahim (2015), *Changement climatique en Côte d'Ivoire et ses impacts multiformes : Evolution climatique récente dans le Nord-ouest ivoirien et ses impacts sur l'environnement, la société et les économies*, Paris, PAF.

Dorst Jean ; Dandelop Paul (1970), *Guide des grands mammifères d'Afrique*, Neufchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.

Ernst And Young Advisory (2015), *Gestion durable de la faune et des ressources cynégétiques en Côte d'Ivoire. Rapport pour les Etats généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau*, Paris, Ernest and Young Advisory.

Hauhouot Asseyo Antoine (2002), *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, EDUCI.

Ibo Guéhi Jonas (1993), « La politique coloniale de protection de la nature en Côte-d'Ivoire (1900-1958) », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 80, n°298, pp. 83-104.

Koné Amadou (2003), *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Paris, Karthala.

Mairie de Touba (1986), *TOUBA, capitale du Mahon et cité de l'arbre céleste : monographie d'une jeune commune de Côte d'Ivoire et sa région*, Abidjan, Commune de Touba.

Ministère des Eaux, des Forêts et de la Chasse (1981), *Législation de la chasse et de la protection de la nature*, Abidjan, CEDA.

Ministère des Eaux et Forêts (2013), *Textes régissant la protection de la faune et l'exercice de la chasse*, Abidjan, Ministère des Eaux et Forêts.

Minner Ernest (1983), *Etudes et propositions pour l'aménagement et la mise en valeur du parc national du Mont Sangbé*, Abidjan, Ministère des Eaux et Forêts.

Person Yves (1968), *Samory, une révolution dyula*, Mémoire n°80, IFAN Dakar, Tome 1, 1968 ; Tome 2 ; Tome 3.

Sautter Georges (1975), « Le développement du Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire » in *Industrie et travaux d'outre-mer*, vol. 23, n°255, février 1975, p.155.

Serle William et Morel Gérard Jean (1979), *Les oiseaux de l'ouest africain*, Neufchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.

Sidibé Ladji (1991), « Projet Soja : la plante miracle », in *Fraternité-Matin*, n°7974, p.14.

Tapé Bidi Jean (1984), *Analyse et cartographie des paysages. Études d'un milieu de contact forêt-savane. Région de Touba (Nord-Ouest ivoirien)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Cocody-IGT (Abidjan).